



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

**Département : AIN**

**Référence : 1000562481**

**Discipline : P4550 - Génie Mécanique Maintenance système mécanique et automatique (P4550)**

**Fonction : ENS**

### Lieu d'exercice

Code RNE : 0011411D

Nom de l'établissement : Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Arbez Carne

Commune : BELLIGNAT

Adresse : 1 rue PIERRE ET MARIE CURIE 01100 BELLIGNAT

Courriel : ce.0011411D@ac-lyon.fr

### Description générale du poste

Poste de maintenance des systèmes mécaniques et automatisés (enseignement en CAP CIP et bac pro MSPC)

### Missions

Utilisation de machines et de systèmes connectés électroniques

### Compétences requises

Domaine de cybersécurité et de l'électronique, réseau.

### Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :  
( )

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

**Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.**

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.